

2007-10-15

Objet : Motion Commune de Saint-Julien de Saint-Julien d'Olargues

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commune de Saint Julien d'Olargues, qui adhère au Pays hors intercommunalité, vient de délibérer pour adhérer à la Communauté de Communes de la montagne du Haut Languedoc Héraultais. Cette dernière n'étant pas adhérente au Pays Haut Languedoc et Vignobles, il se fait donc que, par cette adhésion à un EPCI hors Pays, la commune de Saint-Julien quittera de fait le Pays.

Compte tenu des dynamiques mises en place depuis la création du Pays, dans le cadre de ses missions de développement territorial (OPAH, tourisme, services à la population, économie,...) il n'est pas opportun qu'une commune puisse quitter l'espace de projet Pays.

Le Président demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Saint-Julien à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc Héraultais.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical émet un avis défavorable à l'adhésion de la commune de Saint-Julien d'Olargues à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc Héraultais.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 15 octobre 2007.

Le Président,
Francis BOUTES